



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 26 JANVIER 2023
EN VISIOCONFÉRENCE**

Étaient présents : Kévin Roy
Mélanie Laviolette
Benoit Champagne
Annie Goudreau
Mélissa Grenon
Anne-Marie Martel, de 18h15 à 18h25
Jacinthe Malo, à partir de 18h48

Corinne Payne, directrice générale
Emmanuella Blé, secrétaire générale
Stéphanie Rochon, directrice des communications et des affaires publiques, jusqu'à 19h38

Absence : Christian Heppell

Le 26 janvier 2023, à 18h12

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de Kévin Roy.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1. Du 10 décembre 2022
4. Instances corporatives
 - 4.1. Politique de formation
 - 4.2. Politique de télétravail
 - 4.3. Planification des instances 2023-2024
5. Rapport du Président
6. Rapport du Trésorier
7. Rapport de la représentante aux affaires anglophones – reporté
8. Rapport de la direction générale

- 8.1. Ressources humaines
- 8.2. Ressources financières
 - 8.2.1. Contrat CNW – *Ajout*
- 8.3. Ressources informationnelles
- 8.4. Ressources matérielles

9. Axe Leadership de la Fédération

- 9.1. Indicateurs – reporté
- 9.2. Points pour discussion
- 9.3. Points pour décision

10. Axe Mobilisation des membres

- 10.1. Indicateurs – reporté
- 10.2. Points pour discussion
 - 10.2.1. Rapport de mi-étape Agents de mobilisation
 - 10.2.2. Mise à jour Journées de mobilisation
 - 10.2.3. Mise à jour 50^{ième}
 - 10.2.4. Plan de formation – *Ajout*
- 10.3. Points pour décision
 - 10.3.1. Grand Rendez-vous du 3 juin 2023
 - i. Budget
 - ii. Frais de déplacement
 - iii. Thème (et logo)

11. Axe services aux membres

- 11.1. Indicateurs – reporté
- 11.2. Points pour discussion
- 11.3. Points pour décision

12. Axe Porter la voix des parents

- 12.1. Indicateurs – reporté
- 12.2. Points pour discussion
 - 12.2.1. Actualités
- 12.3. Points pour décision
 - 12.3.1. Projet civilité de la FQDE

13. Varia

14. Prochaine Rencontre

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION #2301 – CE – 1939

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les changements suivants :

- Ajouter deux points :
- 8.2.1. Contrat CNW
- 10.2.4. Plan de formation

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. Du 10 décembre 2022

Dépôt et présentation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2022 (ANNEXE I).

RÉSOLUTION #2301 — CE — 1940

Il est proposé par Annie Goudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. INSTANCES CORPORATIVES

4.1. Politique de formation *(CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 12.1.)*

La secrétaire générale présente les modifications à la Politique de formation. Mélissa Grenon soulève une coquille à l'article 3.2.3.

RÉSOLUTION #2301 – CE – 1943

Il est proposé par Mélissa Grenon
Et résolu à l'unanimité

QUE la Politique de formation soit adoptée avec les changements suivants :

Corriger la coquille à l'article 3.2.3 pour qu'il se lise comme suit : « Des besoins de développement de compétences afin d'assurer un engagement efficient en tant que parent, tant auprès de son enfant qu'au sein des instances de participation parentale. »

ADOPTÉ

4.2. Politique de télétravail

La secrétaire générale présente la politique de télétravail rédigée par le sous-comité politique de télétravail, lequel était formé de Kévin Roy, de Marie-Hélène Talon et d'elle-même. Cette politique a pour objectif d'encadrer l'exercice du télétravail au sein du personnel de la Fédération.

RÉSOLUTION #2301 – CE – 1944

Il est proposé par Benoit Champagne
Et résolu à l'unanimité

QUE la politique de télétravail soit adoptée telle que présentée.

ADOPTÉ

4.3. Planification des instances 2023-2024

La directrice générale présente aux membres des propositions en vue de la planification des instances de la Fédération pour l'année 2023-2024 (ANNEXE II). Les membres sont invités à réfléchir sur de possibles changements sur les dates, le nombre et le mode de tenue des instances.

CONSIDÉRANT QUE	les coûts des hôtels font présentement l'objet d'une hausse importante au Québec ;
CONSIDÉRANT QUE	l'article 2.5.2 a) des Règlements généraux prévoit que « le Conseil général se tient au moins 4 fois par année scolaire »
CONSIDÉRANT QUE	l'article 2.5.2c) prévoit qu'« exceptionnellement, en raison de la situation organisationnelle de la Fédération, le président peut remplacer la tenue d'un Conseil général régulier par la tenue d'un Conseil général virtuel [...] »

Après discussion,

RÉSOLUTION #2301 – CE – 1945

Il est proposé par Benoit Champagne
Et résolu à l'unanimité

QU'exceptionnellement, pour l'année 2023-2024, les changements suivants soient apportés aux moments et aux modes de tenue des instances de la Fédération :

- Six (6) Conseils généraux, dont trois (3) en présence respectivement en décembre 2023, en mars 2024 et en mai 2024, et trois (3) en mode virtuel respectivement en novembre 2023, en janvier 2024 et en septembre 2024.
- Forum de parents d'élèves HDAA, au mois de mars 2024.

ADOPTÉ

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 3.1)

Le président présente son rapport.

6. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le trésorier présente le suivi des revenus et des dépenses au 31 décembre 2022 (ANNEXE III).

À la suite de cette présentation, la directrice générale confirme que, conformément à ses obligations et responsabilités reliées à ses fonctions de directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec, toutes les mesures à sa disposition ont été prises afin d'assurer l'exactitude des données financières produites au 31 mars 2022 ainsi que le respect des obligations légales y étant reliées.

7. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AUX AFFAIRES ANGLOPHONES – REPORTÉ

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1. Ressources humaines

Huis clos

RÉSOLUTION #2301 – CE – 1946

Il est proposé par Jacinthe Malo
Et résolu à l'unanimité

QUE le Comité exécutif siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du Huis clos

RÉSOLUTION #2301 – CE – 1947

Il est proposé par Jacinthe Malo
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

8.2. Ressources financières

La directrice générale fait un suivi sur les démarches en cours pour le renouvellement de la demande de financement de la FCPQ.

8.2.1. Contrat CNW (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 5.1)

Depuis plusieurs années, la FCPQ a un contrat avec la société de diffusion de communiqués CNW/Cision pour la diffusion de ses communiqués de presse à la liste «Québec francophone complet», soit une liste de médias, de journalistes et d'organisations abonnées mise à jour par la firme. Pour l'année 2022-2023, nous avons un contrat de trente (30) communiqués du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 pour 16 414,01\$ + taxes. Seize (16) communiqués ont été diffusés via CNW et cinq (5) autres sont prévus.

Le contrat avec CNW arrivant bientôt à échéance, la directrice des communications et des relations publiques présentent ses recommandations au Comité exécutif, soit de résilier le contrat avec CNW considérant les coûts importants et d'envoyer nos communiqués via une liste de médias de journalistes « maison » pour la prochaine année. Le Comité exécutif considère qu'il peut être utile de renouveler le contrat avec CNW pour la diffusion de certains communiqués.

CONSIDÉRANT QUE	le contrat avec la compagnie CNW arrive à échéance le 31 mars 2023;
CONSIDÉRANT QUE	les coûts liés au contrat avec CNW pour l'offre de service de CNW à trente (30) communiqués sont élevés et croissants;
CONSIDÉRANT QUE	la Fédération n'aura produit qu'une 20 aine de communiqués sur trente (30) d'ici la fin du contrat avec CNW;
CONSIDÉRANT QUE	l'envoi des communiqués de la FCPQ par le biais de CNW peut s'avérer utile dans certaines circonstances;

Après discussion,

RÉSOLUTION #2301 — CE — 1941

Il est proposé par Benoit Champagne
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice des communications à obtenir un nouveau devis auprès de CNW pour la diffusion de quinze (15) communiqués et d'y souscrire sans l'autorisation du Comité exécutif à condition que la somme ne dépasse pas 10 000\$, conformément la politique d'approvisionnement en biens et services en vigueur;

ET

DE reporter la décision du Comité exécutif par courriel si le montant du nouveau devis excède 10 000\$.

8.3. Ressources informationnelles

Aucun point n'est soulevé.

8.4. Ressources matérielles

La secrétaire générale fait un suivi sur les démarches de relocalisation des bureaux de la FCPQ. Elle informe les membres qu'une lettre d'intention pour un bail de 5 ans est en cours de préparation pour un local situé au 5400, boulevard des galeries à Québec. Des informations sur le coût du loyer, la superficie et certaines autres modalités sont transmises.

RÉSOLUTION #2301 — CE — 1948

Il est proposé par Benoit Champagne
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la direction générale à déposer la lettre d'intention pour le local situé au 5400, boulevard des galeries, à Québec;

Et

DE poursuivre les négociations en vue de contracter un bail pour le local situé au 5400, boulevard des galeries, à Québec sous condition de la vente de la bâtisse de la FCPQ, situé au 2263, boulevard Louis XIV.

ADOPTÉ

Jacinthe Malo demande le vote sur la proposition de Benoit Champagne.

Pour: 5

Contre : 1

Jacinthe Malo est contre la proposition.

9. AXE LEADERSHIP DE LA FÉDÉRATION

9.1. Indicateurs – reporté

9.2. Points pour discussion

Aucun point n'est soulevé.

9.3. Points pour décision

Aucun point n'est soulevé.

10. AXE MOBILISATION DES MEMBRES

10.1. Indicateurs – reporté

10.2. Points pour discussion

10.2.1. Rapport de mi-étape des agents de mobilisation

La directrice générale fait un suivi sur les agents de mobilisation.

10.2.2. Mise à jour Journées de mobilisation

La directrice générale présente le plan pour les six (6) journées de mobilisation.

10.2.3. Mise à jour 50^{ième}

La semaine nationale de l'engagement parentale (SNEP) sera lancée en janvier 2023. L'objectif fixé est de lancer le grand événement de 2024 lors du Grand rendez-vous de la mobilisation en juin 2023.

10.2.4. Plan de formation

La directrice générale présente les ajustements au plan de formation du 1er avril au 30 juin 2023 aux membres (ANNEXE IV). Elle propose également à la demande du Comité exécutif des alternatives à l'appellation « Grand rendez-vous de la mobilisation ». Le terme « Soirée POP Tout savoir sur... » est choisi.

10.3. Points pour décision

10.3.1. Grand Rendez-vous du 3 juin 2023

La directrice générale présente le déroulement du Grand Rendez-vous du 3 juin 2023 (ANNEXE V).

i. Budget

La directrice générale présente le budget pour la semaine nationale de l'engagement et pour le Grand rendez-vous du 3 juin (ANNEXE V).

RÉSOLUTION #2301 — CE — 1949

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

QUE le budget pour la semaine nationale de l'engagement et pour le Grand rendez-vous du 3 juin 2023 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ

ii. Frais de déplacement

La directrice générale présente ses recommandations en lien avec le remboursement des frais de déplacement (ANNEXE V)

CONSIDÉRANT la courte durée du CG/AGA du 3 juin 2023, soit une durée 3h;
CONSIDÉRANT QUE l'heure de fin du CG/AGA est estimée à 18h;

Après discussion,

RÉSOLUTION #2301 — CE — 1950

Il est proposé par Benoit Champagne
Et résolu à l'unanimité

DE déroger à la politique de remboursement des dépenses de fonction en la manière suivante :

- Nombre de nuitées offertes : 1 entre 250 et 500 km, 2 nuits si plus de 500 km.
- Allocation approximative de 200\$/nuit.

ADOPTÉ

iii. Thème et logo

La directrice générale propose deux choix en lien avec le thème et le logo du Grand Rendez-vous du 3 juin (ANNEXE V).

Après discussion,

RÉSOLUTION #2301 — CE — 1951

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le choix N°2 pour le thème et logo du Grand rendez-vous national du 3 juin, soit : « Grand-Rendez-vous national des parents : on se mobilise pour surmonter les défis »

ADOPTÉ

11. AXE SERVICES AUX MEMBRES

11.1. Indicateurs – reporté

11.2. Points pour discussion

Aucun point n'est soulevé.

11.3. Points pour décision

Aucun point n'est soulevé.

12. AXE PORTER LA VOIX DES PARENTS

12.1. Indicateurs – reporté

12.2. Points pour discussion

12.2.1. Actualités (CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 8.2.1.)

La question des bulletins chiffrés fait l'objet de l'actualité en ce moment. Lors de l'atelier « Compétences parentales et besoins des parents » qui se tiendra au CG le 4 février prochain, les parents auront l'occasion de se prononcer sur leurs besoins au sujet des évaluations et des bulletins. La directrice des communications et des affaires publiques soulève ce point en vue d'obtenir quelques orientations sur la préparation de l'atelier. Les membres proposent différentes pistes de réflexions à explorer au cours de l'atelier. En définitive, il ressort des discussions que le plus important est la communication avec les parents, et qu'un PRI pourrait faciliter l'échange des communications.

La directrice des communications et des affaires publiques quitte à 19h38.

12.3. Points pour décision *(CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 12.2.1)*

12.3.1. Projet civilité de la FQDE

La directrice générale présente aux membres du Comité exécutif le projet de campagne de civisme en milieu éducatif de la FQDE. Ce projet en deux phases, consiste dans un premier moment en une campagne de sensibilisation à l'intention des directions d'école, puis dans un deuxième moment en une campagne adressée au grand public à compter de la rentrée scolaire 2023.

La FQDE désire obtenir l'appui de la FCPQ dans la deuxième phase de son projet. Celle-ci est encore en cours de développement.

Après discussion,

RÉSOLUTION #2301 — CE — 1942

Il est proposé par Mélissa Grenon
Et résolu à l'unanimité

DE réserver la décision du Comité exécutif d'appuyer le projet civilité de la FQDE

Et

DE donner le mandat à la directrice générale pour explorer les possibilités de partenariat des parents dans la deuxième phase de ce projet.

ADOPTÉ

13. VARIA *(CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 10.3.1.)*

Aucun point n'est soulevé.

14. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Comité exécutif aura lieu le 3 février 2023 à 19h, à Brossard.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #2301 — CE — 1952

Il est proposé par Annie Goudreau
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 22h32.

ADOPTÉ



Kévin Roy, président



Corinne Payne, directrice générale

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE	I	Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2022
ANNEXE	II	Planification des instances
ANNEXE	III	Suivi des revenus et des dépenses au 31 décembre 2022
ANNEXE	IV	Plan de formation du 1 ^{er} avril au 30 juin 2023
ANNEXE	V	Grand Rendez-vous du 3 juin 2023